



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 7 mai 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 21 mai 2012

SEANCE DU 14 MAI 2012

Délibération n° D20120214

PLACE DU DONJON - CONVENTION AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE
RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES RELATIVE A LA
REALISATION DU DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE SUR LA
RUE LEON BLUM

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
22 mai 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO

Secrétaire de séance : Mme Anne LABBE

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Virginie LEONARD donne pouvoir à Bernard JOURDAIN

AMERU

**PLACE DU DONJON - CONVENTION AVEC L'INSTITUT NATIONAL
DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES RELATIVE A
LA REALISATION DU DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE
SUR LA RUE LEON BLUM**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre du projet de centre-ville, afin de faciliter le suivi du chantier et procéder à tous les relevés nécessaires à une meilleure connaissance de notre patrimoine archéologique, la Ville de Niort a fait le choix du recrutement d'une archéologue. Depuis avril 2011, sa mission comprend notamment la surveillance générale des travaux d'aménagement du centre-ville.

Toutefois, le service régional d'archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles a alerté la Ville de Niort sur l'intérêt de faire, en amont des travaux programmés sur la rue Léon Blum, une opération de diagnostic archéologique.

C'est pourquoi, suite à plusieurs réunions avec le service régional de l'archéologie, la Ville de Niort a sollicité la réalisation d'un diagnostic archéologique anticipé, sur la rue Léon Blum (parcelle non cadastrée).

Conformément à l'article 28, alinéa 2 du décret n°2004-490 du 3 juin 2004, il convient de valider la convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, dont l'objet est de préciser les conditions de réalisation de l'opération archéologique sur la rue Léon Blum.

La surface de la parcelle étant inférieure à 3000 m², la prestation de l'INRAP ne sera pas soumise à redevance.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE